

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du lundi 3 février 2025, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :	
Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
VACANT	siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

- ❖ *Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

*Pour débiter, monsieur Michel Colpron, maire, demande aux conseillers présents de prendre une minute de silence suite au décès de madame Suzanne Beaulieu Lauzier, décédée le 10 janvier, résidente de Sainte-Rita tout au long de sa vie ainsi que pour le décès de monsieur Jacques D. Lévesque, locataire aux Habitations Premier Jalon, décédé le 19 janvier dernier.*

### 2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

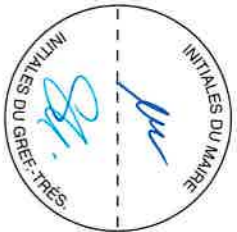
1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Correspondances
8. Demande d'aide financière à madame Amélie Dionne, députée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
9. Priorités municipales pour la députée Amélie Dionne
10. Congrès ADMQ 2025
11. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2024
12. Adoption du rapport de l'an 4 (2024) du schéma de couverture de risques
13. Gala reconnaissance à l'École secondaire de Trois-Pistoles
14. Parc Industriel Régional éclaté
15. Tournee de zone de l'ADMQ 2025
16. Dossier
  - 16.1. Voirie été, hiver
  - 16.2. Étangs
  - 16.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
  - 16.4. Comité des Loisirs
  - 16.5. Bibliothèque la Biblioritoise
  - 16.6. Corporation Premier Jalon
  - 16.7. Corporation Touristique
  - 16.8. Cuisine collective
  - 16.9. Action municipale et famille
  - 16.10. Jardins Rita de Cascia
  - 16.11. L'héritage de Sainte-Rita

17. Varia
18. Période de questions
19. Clôture de la session

5-02-03-01

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté le point :

- 17.1. Adjudication de la soumission pour l'achat d'ordinateurs portables aux élus  
Adoptée



2025-02-03  
Page de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JANVIER 2025

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.  
**Adoptée**

### 4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

### 5. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures Incompressibles, au montant de 83 976,43\$.

### 6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO ENVIRO LAB	analyse eau	228,92 \$
BÉTONS PROVINCIAL	butée de béton	101,18 \$
CENTRE DU CAMION LABONTÉ	tank air	201,21 \$
ÉTHIER AVOCATS	services professionnels rendus	158,54 \$
ÉNERGIES SONIC - G.O.B.	diesel, essence, mazout	12 426,23 \$
COOPÉRATIVE UNORIA	fusibles à bouchon	9,38 \$
MANIC SANITATION	entr. Polisseuse, tampons, fini plancher	428,55 \$
MRC DES BASQUES	honoraires servitech	1 248,10 \$
MULTI TECHNIQUES	honoraire enregistrement	34,49 \$
NORTEC INDUSTRIEL	pièces	1 280,11 \$
PROTEK HYDRAULIQUE	pompe, niveau huile	1 880,43 \$
SERVITECH	rôle, tenue à jour	3 038,71 \$
OK PNEUS	pneus	963,49 \$
<b>Total</b>		<b>21 999,34 \$</b>

2025-02-03-03

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

**QUE** les comptes au montant de 21 999,34,\$ soit approuvés et payés.  
**Adoptée**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 21 999,34\$.  
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### 7. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

### 8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MADAME AMÉLIE DIONNE, DÉPUTÉE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire effectuer des travaux de rechargement granulaire, de nettoyage de fossés, de débroussaillage ainsi que de l'ajout de nouveaux panneaux de signalisation sur certains des chemins suivants selon le besoin:

- Quatrième rang
- Chemin des Sept-Lacs
- Route Neuve
- Chemin Taché Est et Ouest
- Rang des Fronteaux Est et Ouest

**ATTENDU QUE** les travaux ont pour but de restaurer les profils originaux de la route et de corriger la dégradation de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a besoin d'une aide financière d'un montant entre 25 000,\$ à 30 000,\$ pour réaliser adéquatement les travaux mentionnés;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers;

2025-02-03-04



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita demande à Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques), une aide financière d'un montant entre 25 000,\$ et 30 000,\$ pour les travaux mentionnés ci-haut;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita procède à l'exécution des travaux sélectionnés, en fonction de l'aide financière allouée par madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques).  
**Adoptée**

### 9. PRIORITÉS MUNICIPALES POUR LA DÉPUTÉE AMÉLIE DIONNE

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent qu'ils soient discutés des priorités suivantes :

- Sécuriser l'emplacement du traitement des eaux (Principale sud)
- Installation d'une balise dans la zone scolaire sur la 295
- Installation de panneau identifiant la zone scolaire sur la 295 et ce dans les 2 sens

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et unanimement résolu;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita discute de ces nouvelles priorités municipales avec notre députée de Rivière-du-Loup / Témiscouata (Les Basques), madame Amélie Dionne ou son représentant.  
**Adoptée**

### 10. CONGRÈS ADMQ 2024

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel, au Centre des congrès de Québec, les 18, 19 et 20 juin prochain au tarif membres réguliers de 585,\$ taxes en sus et qu'il avait été prévu et budgété la participation de la directrice générale afin de pouvoir bénéficier de plusieurs formations qui se prêtent à ses fonctions;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et unanimement résolu par les conseillers;

2025-02-03-06

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Rita autorise la dépense de 672.60\$ taxes incluses, pour l'inscription au Congrès de l'ADMQ de la directrice générale et conviennement que les frais reliés à la chambre et aux déplacements seront payés ultérieurement suite à l'évènement.  
**Adoptée**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 672.60\$.  
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

### 11. RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, dépose au conseil le **Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle** qui se lit comme suit :

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit au moins une fois l'an, déposer lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue le document exigé par la loi et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le règlement de gestion contractuelle et applicable à tout contrat comportant une dépense adjugée ou attribuée par la Municipalité, y compris les contrats octroyés de gré à gré, par une demande de prix, par appel d'offres sur invitation ou par appel d'offres public.

Il lie les membres du conseil, les membres du personnel de la Municipalité et toute personne dont les services sont retenus par celle-ci moyennant rémunération ou non. Il lie également les fournisseurs, les soumissionnaires et toute personne physique ou morale qui se sont vu attribuer un contrat avec la Municipalité, de même que toute personne ayant un intérêt à conclure un contrat avec la Municipalité et qui effectue des démarches ou pose des actions en ce sens.

La Municipalité a apporté une modification à son règlement de gestion contractuelle au cours de l'année 2024 afin d'y inclure l'achat Canadien.

Le règlement de gestion contractuelle prévoit sept (7) ensembles de mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité. Ces ensembles de mesures sont les suivantes :

1. Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres.
2. Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.
3. Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
4. Prévenir les situations de conflits d'intérêts.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

5. Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte.
6. Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.
7. Favoriser la rotation des éventuels cocontractants lors de l'octroi de contrat de gré à gré des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais en bas du seuil obligatoire à l'appel d'offres public.

Le règlement de gestion contractuelle prévoit des règles de passation de contrats de gré à gré pour tous contrats ayant une valeur de plus de 25 000\$, mais inférieurs au seuil obligatoire l'appel d'offres public, soit de moins de 121 200\$ et 133 800\$, en vigueur à compter d'octobre 2023. Le règlement prévoit également deux clauses préférentielles pour l'achat local, l'achat durable ainsi que l'achat Canadien ajouté en cours d'année.

En conclusion, les contrats octroyés pour l'année 2024 respectent le **Règlement de gestion contractuelle** de la Municipalité et les différentes lois applicables en matière contractuelle et aucune sanction n'a été appliquée.

### **12. ADOPTION DU RAPPORT DE L'AN 4 (2024) DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**ATTENDU QUE** selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, un rapport doit être déposé par le préventionniste et adopté par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et unanimement résolu par les conseillers;

2025-02-03-07

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita adoptent le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma révisé de couverture de risques en incendie de la MRC des Basques; ce rapport concerne les activités de l'année 2024 du Service des Incendies et de la sécurité civile pour le territoire de la municipalité de Sainte-Rita.

Adoptée

### **13. GALA RECONNAISSANCE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE TROIS-PISTOLES**

**ATTENDU QUE** l'École secondaire de Trois-Pistoles tiendra son Gala Reconnaissance (anciennement appelé Gala du mérite scolaire) le jeudi 5 juin prochain à l'auditorium de l'école, afin de souligner dignement l'effort et la réussite scolaire de ses élèves méritants;

**ATTENDU QUE** cet événement sera un beau moment pour mettre en valeur l'excellence, l'implication et l'engagement de plusieurs élèves et qu'on nous offre ainsi l'opportunité de contribuer à l'épanouissement de notre relève;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet** et unanimement résolu par les conseillers;

2025-02-03-08

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser un montant de 50,\$ comme contribution à la reconnaissance académique.

Adoptée

### **14. PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL ÉCLATÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita aurait un intérêt à rejoindre les autres municipalités des Basques dans le Parc Industriel Régional éclaté;

**ATTENDU QUE** les autres municipalités des Basques doivent être en accord pour l'intégration de la municipalité de Sainte-Rita dans le regroupement;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement;

2025-02-03-09

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita dépose une demande officielle et indique leur intérêt à rejoindre les autres municipalités des Basques dans le Parc Industriel éclaté;

**ET MANDATENT** monsieur Michel Colpron, maire, et madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rita tous les documents requis.

Adoptée

### **15. TOURNÉE DE ZONE DE L'ADMQ 2025**

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) confirme la tenue de sa tournée de formations annuelle en salle le 1<sup>er</sup> mai 2025 à Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** ces formations ont été planifiées avec soin par une équipe expérimentée en gestion municipale et conçues autant pour les nouveaux gestionnaires municipaux que pour ceux possédant déjà plusieurs années d'expérience;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et unanimement résolu par les conseillers:

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent l'inscription de la directrice générale à la Tournee de zones 2025 de l'ADMQ, qui inclus 2 formations soit : **La gestion contractuelle et Soutenir le conseil et concréiser les orientations municipales**, qui aura lieu à Rivière-du-Loup le 1<sup>er</sup> mai prochain au coût de 390 \$, taxes non incluses, et que les frais de déplacement soit remboursés selon le co-voliturage possible.

Adoptée

### 16. DOSSIER

#### 16.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tous les employés municipaux à la voirie d'hiver sont présentement en fonction.

#### 16.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien aux étangs.
- Des travaux en régie à la station du traitement des eaux (rue Principale Sud) sont présentement effectués afin de procédé au nettoyage des pompes qui contiennent des résidus de rejets qui ne devraient pas se retrouver dans les toilettes, le tout dans le but d'éviter des bris coûteux pour les utilisateurs.

#### 16.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

- Conseil de la MRC le 22 janvier à Saint-Jean-de-Dieu
- Prochain conseil le 19 février à Trois-Pistoles
- Prochain C.A. le 5 février à Trois-Pistoles
- Lac-à-l'épaulle du conseil de la MRC le 16 janvier 2025
- Rencontre Teams avec Rock Guévrement pour le Plan Climat le 27 janvier 2025.

#### MUNICIPALITÉ :

- Brunch des nouveaux arrivants de la MRC des Basques chapeauté par le CANAB, dimanche le 26 janvier dernier.
- Rencontre avec messieurs Denis Lauzier, préventionniste à la MRC des Basques et Christian Sirois, directeur du service incendie de Saint-Jean-de-Dieu, pour la présentation de l'an 4 du Schéma de couverture de risques de la Municipalité le 28 janvier dernier avec madame Sergine Gagnon.

#### 16.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que:

- L'AGA 2024 aura lieu mardi 4 février à 18h30 au local des loisirs.
- La patinoire est en fonction et de bons commentaires pour la glace, sous la responsabilité de monsieur Kaven Turcotte, sont exprimés.

#### 16.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- De nouvelles expositions, avec une belle sélection de livres sont présentement en cours.
- Les heures d'ouvertures habituelles sont en vigueur.

#### 16.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Un locataire présent depuis 2017 au logement #1 est décédé en janvier.
- Le logement sera prêt à la location dans les prochains mois.
- Une rencontre du CA sera planifiée pour la semaine prochaine.

#### 16.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- AGA à prévoir bientôt.
- Rien de spécial pour le moment.

#### 16.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La ressource actuelle des ateliers termine son contrat en mars prochain.
- Madame Jessica Fraser reprendra son poste suite à son retour de congé de maternité.

#### 16.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de nouveau pour le moment.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**16.10 JARDINS RITA DE CASCIA**  
Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :  
➤ La commande de semence est passée.  
➤ Les employés municipaux ont dû utiliser le souffleur afin de dégager la neige autour de la serre afin d'éviter des bris.

**16.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE**  
Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :  
➤ Rien de spécial durant cette période hivernale.

**17. VARIA**  
**17.1. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES AUX ÉLUS**

**ATTENDU QUE** les portables présentement utilisés par les conseillers municipaux ont prêts de 9 ans et sont non performants;

**ATTENDU QUE** monsieur Frédéric Bélanger de *Frehobby Informatique* de Saint-Jean-de-Dieu, nous propose un appareil Acer Aspire 15,6", non tactile, slim, batterie 8H, pas de cd, 3 ports USB et 1 USB C, argent et noir:

- Ryzen 3 / 8GB / 512 GB / Win 11 ..... : 470,71\$ chacun, taxes en sus
- Ryzen 5 / 8GB / 512 GB / Win 11 ..... : 570,71\$ chacun, taxes en sus
- Ryzen 7 / 16G / 1TB / Win 11 ..... : 625,\$ chacun, taxes en sus

Licence Office installé et activé ainsi que la livraison incluse.

Microsoft Office Pro en français, licence qui suit la vie de l'ordinateur ... : 549,95\$ taxes en sus.

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et unanimement résolu par les conseillers;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la soumission pour l'appareil Ryzen 7 / 16G / 1TB / Win 11 au coût de 4 375\$ taxes en sus, Licence Office installé et activé ainsi que la livraison incluse. Microsoft Office Pro en français, licence qui suit la vie de l'ordinateur ... : 549,95\$ taxes en sus.

**Adoptée**

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 5 777 44\$\$.  
Seigneur Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a personne dans la salle au cours de cette séance.

**19. CLÔTURE DE LA SESSION**

À 20h25 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

**QUE** la présente séance soit close.

**Adoptée à l'unanimité**

Signé :  
  
\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2025-02-03-11

2025-02-03-12